



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
 13 RUE DU MOULIN
 57380 FAULQUEMONT
 Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
 DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
 LE VENDREDI DE 8H A 12H
 Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
 06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
 Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr
 et de saisir les informations suivantes :
 Identifiant de la collectivité : 8805
 Référence de votre facture, exemple
 2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :
 Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
 envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
 talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
 paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
 Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
 TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
 Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
 du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé
 et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
 Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les
 démarches.

Redevance assainissement reversée à CC DUF
 1, Allée René Cassin - 57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 04/01/2017 de 22 m3
 Relève du 05/09/2016 de 31 m3
 Relève du 10/05/2016 de 27 m3
 Relève du 10/01/2016 de 37 m3
 Relève du 09/10/2015 de 27 m3
 Relève du 10/06/2015 de 28 m3
 Relève du 19/02/2015 de 31 m3
 Relève du 15/10/2014 de 28 m3
 Relève du 15/06/2014 de 26 m3

Joindre un relevé d'identité bancaire

066XXXXXXXXX NOM PRENOM

94113XXXXXXXXX 781400161220034418057XXXXXXXXXX 10426

1 Référence à rappeler : 123456789 --- Mot de Passe : AbcdEf
 Occupant : M.

Adresse du lieu desservi : 2 RUE PRINCIPALE
 57380 PONTPIERRE

2 Destinataire de la facture
 M.
 2 RUE PRINCIPALE
 57380 PONTPIERRE

3 **4**
Facture n° 2017-EA-00-16120000345991 du 09/01/2017
Eau et Assainissement
 Consommation du 05/09/2016 au 04/01/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau		5	22 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :		0,00335 €	
		Montants	
Collecte des eaux usées	6		42,94
Distribution de l'Eau			45,70
Organismes Publics			15,62
Total de la facture			104,26
8			
7		Montant total à payer avant le 10/02/2017	104,26 €
10		Soide restant dû des factures précédentes :	0,00 €

TIP SEPA
 Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571050660000XXXXXXXXXXXXXXX
 ICS : FR81222137359
 Référence : 4 CN 16 001612200XXXXXX P 105 49 **Montant : 104,26€**
 Créancier : SEBVF
 CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9

- 1** Le numéro de contrat (Identifiant) est la référence à rappeler dans tous vos échanges avec le SEBVF. Identifiant et Mot de Passe de connexion pour accéder au Portail Abonnés du site www.sebvf.com
- 2** Les coordonnées du SEBVF ainsi que le numéro de téléphone de l'astreinte hors ouverture des bureaux.
- 3** Les différents modes de règlement de votre facture d'eau.
- 4** Référence de la facture d'eau + période de consommation facturée.
- 5** Consommation en mètres cubes.
- 6** Prix TTC du litre d'eau (Coût total de la facture – abonnement compteur / m3 consommés / 1 000).
- 7** Date d'échéance de paiement.
- 8** Montant total de la facture d'eau.
- 9** Organisme chargé de l'assainissement.
- 10** Correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la nouvelle facture.

Point de consommation 123456789	N° série compteur 00WA11111111	Diam. 15 mm	Relevé le 04/01/2017	CR R	Ancien index 1358	Index déposé	Index rempl. 1380	Nouvel index 1380	Conso. en m3 22
Consommation totale relevée									22
Consommation facturée (m3)									22

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 4 m	4	mois	4,64000	18,56	1,02 (5,50%)	19,58
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 22	2	m3	1,18000	2,36	0,13 (5,50%)	2,49
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		4	mois	2,50000	10,00	1,00 (10,00%)	11,00
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 22	22	m3	1,32000	29,04	2,90 (10,00%)	31,94
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 22	22	m3	0,35000	7,70	0,42 (5,50%)	8,12
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 22	22	m3	0,08000	1,76	0,10 (5,50%)	1,86
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 22	22	m3	0,23300	5,13	0,51 (10,00%)	5,64
Total de votre facture					96,95	7,31	104,26
Montant total à payer					96,95	7,31	104,26

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. Facturée sur la base de la consommation réelle.
ABONNEMENT	Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier. SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR
ASSAINISSEMENT	Redevance définie et reversée suivant le cas, soit à la Commune, soit au Syndicat d'Assainissement auquel adhère votre Commune. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé (loi 65-997 du 29.11.1965, décret 67-945 du 24.10.1967, circulaire interministérielle du 09.11.1967). Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable entraîne une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).
AGENCE de l'EAU	1-Redevance pour pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés. 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE à PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précitée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public : Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03.87.00.47.00 courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

11

Numéro de série du compteur.

12

Compteur Relevé : R : Réel / E = Estimation / T = Téléphone / AM = Mél / A = Avis de passage / S = Site Internet

13

Ancien et nouvel index relevés sur le compteur.

14

L'abonnement compteur représente une contribution partielle aux charges fixes du service qui s'élèvent à 70 % à 80 % du coût global. Il correspond à un quadrimestre de l'année civile. La part eau varie en fonction de votre consommation.

15

Le coût correspond aux opérations réalisées pour collecter, transporter, épurer les eaux usées avant restitution au milieu naturel. Certaines collectivités, à l'instar de l'eau potable, peuvent décider d'instaurer un abonnement pour l'assainissement.

16

Redevances collectées pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

17

Plusieurs facteurs peuvent intervenir dans les étapes de la fourniture de l'eau potable et du traitement des eaux usées. Aussi, la part qui revient à chaque intervenant est précisée dans la partie « Commentaires » au dos de la facture.